

Préavis N° 16 - 2009 au Conseil communal

Développement des structures de la petite enfance 2ème étape

Extension de l'UAPE "les Copains d'abord"

Crédit d'investissement CHF 680'000.00

Crédits d'étude CHF 100'000.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction des domaines, gérances, sports et sécurité publique,
M. M. Lambert, municipal
- Direction de la sécurité sociale et de la jeunesse,
Mme M.-C. Cuendet, municipale

Table des matières

1.	Objet du préavis _____	3
2.	Introduction _____	3
2.1.	Préambule _____	3
2.2.	Analyse de la situation _____	4
2.2.1.	Accueil préscolaire (enfants de 0 à 4 ans) _____	4
2.2.2.	Accueil parascolaire (enfants de 5 à 10 ans) _____	4
2.2.3.	Valorisation du site _____	4
3.	Résultat de l'étude complémentaire _____	5
3.1.	Objectifs de l'étude complémentaire _____	5
3.2.	Variante étudiées _____	5
3.3.	Scénarii _____	6
3.3.1.	Scénario 1 _____	6
3.3.2.	Scénario 2 _____	6
3.3.3.	Scénarii 3 et 4 _____	6
3.4.	Scénario retenu _____	7
3.5.	Programme de mise en oeuvre _____	7
4.	Plan de développement de la petite enfance _____	7
4.1.	Aménagement d'une garderie de 20 places au rez inférieur de la chapelle du Coteau _____	7
4.2.	Extension de l' UAPE « les Copains d'abord » de 24 places dans le bâtiment de l'av. C.-F. Ramuz 73 _____	8
4.2.1.	Description détaillée des travaux _____	8
4.2.2.	Estimation du coût des travaux _____	10
4.2.3.	Charges d'exploitation liées à l'utilisation de ces locaux _____	12
4.2.4.	Incidences financières sur le budget de fonctionnement (en CHF) _____	12
4.2.5.	Planning d'intention extension UAPE de l'av. C.-F. Ramuz 73 _____	13
5.	Programme _____	13
6.	Développement durable _____	13
7.	Conclusions _____	14
8.	Annexes _____	15

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Ce préavis a pour but de présenter au Conseil communal la 2^{ème} étape du développement des structures de la petite enfance à Pully, décrite dans le préavis N° 7-2009, ainsi que les recommandations issues de l'étude de valorisation de la parcelle 1'380 qui avait pour but de vérifier l'opportunité de réaliser l'extension de l'Unité d'accueil pour écoliers (ci-après UAPE) sise à l'av. C.-F. Ramuz 73 en regard des projets de valorisation de cette parcelle à moyen terme.

Le résultat de cette étude démontre que la solution de l'extension de l'UAPE à l'av. C.-F. Ramuz 73 offre la meilleure solution tant sur le plan économique que sur le plan temporel.

C'est ainsi un crédit d'investissement de CHF 680'000.00 qui est sollicité pour la réalisation de l'extension de l'UAPE « les Copains d'abord » de 24 places dans le bâtiment de l'av. C.-F. Ramuz 73 ainsi qu'un crédit de CHF 100'000.00 afin de financer une étude des besoins à moyen - long terme de l'espace d'utilité publique de Chamblandes de même que l'établissement du futur PPA y relatif.

2. Introduction

2.1. Préambule

Lors de sa séance du 24 juin 2009, le Conseil communal a accepté le préavis N° 7-2009 « Développement des structures de la petite enfance, projections financières 2010-2014 » et ses conclusions.

Pour rappel, le préavis N° 7-2009 propose une vision d'ensemble du développement des structures de la petite enfance à Pully, ainsi que les incidences financières qui en découlent sur les 5 prochaines années.

Le but principal est de tendre à une offre suffisante en matière de places d'accueil pour la petite enfance sur le territoire communal, satisfaisant ainsi, encore partiellement, aux exigences de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (ci-après LAJE), mais surtout répondant à une réelle demande de parents en mal de solutions d'accueil pour leurs enfants.

L'analyse complète des besoins et le bilan général de la situation ne sont pas intégralement repris dans ce préavis vu qu'ils ont été largement détaillés dans le préavis N° 7-2009. Seul un résumé de la situation est proposé.

2.2. Analyse de la situation

2.2.1. Accueil préscolaire (enfants de 0 à 4 ans)

A l'heure actuelle, en plus du réseau de mamans de jour, les structures suivantes offrent des places d'accueil pour les enfants de 0 à 4 ans :

- Nursery la Tourterelle : 17 place autorisées
- Nursery des Alpes : 17 places autorisées
- Garderie Le Relais Maternel : 40 places autorisées

Ce sont donc 74 places qui sont proposées en préscolaire.

Pour répondre à la demande en attente, soit environ 53 places en nursery (0 - 2½ ans) et garderie (2½ - 4 ans) et pour accueillir environ 30 enfants qui passent chaque année de la nursery en garderie, l'ouverture d'une garderie a été décidée par le Conseil communal au rez inférieur de la chapelle du Coteau de même que la réservation de 10 places en nursery dans la nouvelle structure d'accueil de Paudex.

2.2.2. Accueil parascolaire (enfants de 5 à 10 ans)

Aujourd'hui, l'offre de places d'accueil pour les enfants scolarisés de 5 à 10 ans est la suivante :

- UAPE Les Copains d'abord : 36 places autorisées
- UAPE Les Alpes : 48 places autorisées

Ce sont donc 84 places qui sont proposées en parascolaire.

Pour répondre à la demande en attente, soit environ 20 places en UAPE, ainsi qu'aux demandes issues des nouvelles nurseries-garderies adoptées par le Conseil communal le 24 juin 2009, une extension de 24 places de l'UAPE « les Copains d'abord » dans le bâtiment de l'av. C.-F. Ramuz 73 a été proposée.

L'extension d'une infrastructure existante a été privilégiée. Cette solution permet en effet de substantielles économies d'échelle.

2.2.3. Valorisation du site

Afin de définir précisément l'ampleur et la pérennité des travaux à réaliser pour cette extension en rapport avec le potentiel constructible de la parcelle abritant le bâtiment de l'UAPE, une étude de valorisation de cette parcelle a été décidée par la Municipalité, le Conseil communal en ayant accepté le financement dans le cadre du préavis N° 7-2009.

3. Résultat de l'étude complémentaire

3.1. Objectifs de l'étude complémentaire

Conformément à ce qui a été proposé dans le Préavis N° 7-2009, une étude complémentaire a été engagée avec notre mandataire incluant les points suivants :

- Vérification du programme des locaux selon les exigences du service de protection de la jeunesse (ci-après SPJ) et des utilisateurs en regard de l'extension de 36 à 60 places ;
- Diagnostic Epiqr de l'état du bâtiment de l'av. C.-F. Ramuz 73 et détermination des coûts des travaux de réhabilitation du bâtiment ;
- Diagnostic Epiqr de l'état du bâtiment de l'av. C.-F. Ramuz 73a (bâtiment arrière) et détermination des coûts des travaux de réhabilitation du bâtiment ;
- Définition des coûts du projet de transformation du bâtiment pour recevoir les 60 places ;
- Etude de faisabilité pour la valorisation de la parcelle 1'380 en regard du potentiel constructif avec ou sans conservation de tout ou partie des bâtiments existants ;
- Extension de cette étude de faisabilité aux parcelles attenantes du complexe Chamblandes ;
- Rapport de synthèse et confirmation de la faisabilité du projet sur le site de l'av. C.-F. Ramuz 73.

3.2. Variantes étudiées

Cette étude a notamment porté sur différentes variantes de réhabilitation et de valorisation du site soit :

- Rénovation complète des bâtiments existants avec ou sans construction complémentaire d'annexes pour exploiter le potentiel constructif ;
- Rénovation du bâtiment de front, destruction du bâtiment arrière et construction d'un nouveau bâtiment ;
- Destruction des deux bâtiments et reconstruction de deux nouveaux bâtiments à usage mixte administratif et logements.

En regard des baux existants ainsi que des contraintes temporelles des études, la mise en œuvre complète ne pourrait pas intervenir avant 2015.

Sur la base de ces différentes variantes, une analyse économique a été réalisée et démontre que seules les variantes avec la construction d'immeubles neufs sont économiquement acceptables en considérant les contraintes légales connues à ce jour.

3.3. Scénarii

Sur la base des variantes immobilières énoncées sous chiffre 3.2, 4 scénarii ont été étudiés.

3.3.1. Scénario 1

Ce scénario consiste à :

- Engager les travaux minima de mise en conformité et de transformation pour accueillir l'extension des 24 places à l'été 2010 conformément au souhait du développement de la Petite enfance, selon le préavis N° 7-2009 pour un montant de CHF 680'000.00 ;
- Engager ensuite les études des besoins à long terme sur la zone d'utilité publique de « Chamblandes » avec l'élaboration d'un nouveau PPA 2010-2013 ; Engager enfin les études de projet pour un montant de CHF 100'000.00 sur les futures nouvelles constructions en tenant compte des besoins relevés.

Une réflexion sera également menée sur le mode de réalisation de ce projet (propriétaire, vente du projet à un investisseur institutionnel, droit de superficie, partenariat privé/public).

La réalisation de ces immeubles interviendrait à l'horizon 2014-2015. Le coût du projet est estimé à CHF 7'300'000.00 pour la construction des deux immeubles d'une surface totale de plancher de 2'383 m² dont la moitié consacrée au logement.

3.3.2. Scénario 2

Ce scénario consiste à :

- Procéder à la rénovation complète du bâtiment de front pour en assurer sa pérennité ainsi qu'aux travaux de transformation pour augmenter la capacité d'accueil à 60 places pour un montant de CHF 1'750'000.00. Ce scénario ne permettrait l'ouverture de l'extension de l'unité d'accueil qu'à l'été 2011 au plus tôt ;
- Engager les études évoquées dans le scénario 1 avec, pour objectif de valoriser le potentiel constructif par la construction d'un nouvel immeuble à l'arrière. Cette deuxième étape d'un coût de construction estimé à CHF 4'700'000.00 permettrait de mettre sur le marché environ 1'200 m² de surface brut de plancher consacrée au logement.

3.3.3. Scénarii 3 et 4

Les scénarii 3 et 4 consistent à n'engager que les travaux de mise en conformité du bâtiment de front pour un montant de CHF 110'000.00 et de chercher immédiatement des surfaces vacantes sur le marché pour une période transitoire de 3 à 5 ans, respectivement de 200 m² pour 24 places pour le scénario 3 et de 980 m² pour 60 places dans le scénario 4.

Cette variante engendre des coûts d'exploitation supplémentaires pour la location des surfaces à l'externe de même que l'engagement de collaborateurs supplémentaires en cas d'exploitation sur deux sites séparés ainsi qu'un équipement complet aux normes du SPJ. Ces surcoûts peuvent être estimés à CHF 1'320'000.00 pour le scénario 3 et à CHF 880'000.00 pour le scénario 4.

3.4. Scénario retenu

Le scénario 1 a été retenu par la Municipalité car il présente les avantages suivants :

- Mise en œuvre de l'extension de l'UAPE de 24 places pour l'été 2010 ;
- A long terme, il offre la meilleure opportunité économique (taux de rendement, nombre de logements, etc.) ;
- Il offre la possibilité d'évoluer en regard de l'état des besoins.

Le mode d'investissement de la valorisation de la parcelle 1380 reste ouvert. Les différentes options seraient proposées (vente du projet, droit de superficie, partenariat Privé/public) dans le cadre d'un préavis traitant de la validation du PPA de Chamblandes.

3.5. Programme de mise en oeuvre

- Travaux de transformation et de rénovation de l'av. C.-F. Ramuz 73
→ janvier - juillet 2010
- Ouverture extension de l'UAPE « les Copains d'abord » à l'av. C.-F. Ramuz 73
→ Août 2010
- Etude des besoins futurs de la zone d'utilité publique de Chamblandes, étude de faisabilité et élaboration d'un PPA de Chamblandes
→ 2010 à 2012
- Etude de projet, procédure d'autorisation et mise en œuvre
→ Dès 2013

4. Plan de développement de la petite enfance

Pour mémoire le plan de développement de la petite enfance à Pully prévoyait deux axes, soit :

4.1. Aménagement d'une garderie de 20 places au rez inférieur de la chapelle du Coteau

Ce projet a été accepté dans le cadre du préavis N° 7-2009 et prévoit l'ouverture de la garderie au printemps 2010.

A ce jour les démarches administratives sont en cours et le permis de construire devrait être délivré prochainement. Sous réserve du traitement des oppositions, le planning initial devrait être respecté.

4.2. Extension de l' UAPE « les Copains d'abord » de 24 places dans le bâtiment de l'av. C.-F. Ramuz 73

Cette unité d'accueil de 36 places occupe actuellement le rez et le 1^{er} étage du bâtiment de l'av. C.-F. Ramuz 73.

Les surfaces des combles sont actuellement vacantes, toutefois leur configuration actuelle ne répond pas aux besoins et nécessite une redistribution des surfaces. De plus, suite à une visite des lieux avec les autorités compétentes en matière de conformité des locaux aux prescriptions EAEL (feu), plusieurs points de non-conformité des locaux ont été relevés.

Ces travaux de mise en conformité, estimés à CHF 110'000.00, devront impérativement être entrepris quelle que soit la décision sur l'extension de l'UAPE.

La variante retenue consiste à consentir les travaux minima pour permettre l'extension du nombre de place par la redistribution des locaux, la mise en conformité selon les normes du SPJ et ECAI (feu), ainsi que des travaux de rafraîchissement des revêtements (murs, sols, plafonds).

Les installations techniques (chauffage, électricité) sont conservées en l'état, seules les modifications liées à la redistribution des locaux sont réalisées.

Les espaces sanitaires ainsi que la cuisine sont rénovés et adaptés à l'extension de la structure d'accueil.

4.2.1. Description détaillée des travaux

Selon le Code des frais de construction (ci-après CFC), la description détaillée des travaux est la suivante :

CFC 1 Travaux préparatoires

CFC 11 Déblaiement, préparation du terrain

- Sondages nécessaires pour la bonne connaissance de la construction du projet ;
- Démolition et évacuation de menuiserie intérieure, de l'escalier des combles ;
- Démontage et évacuation de mobiliers fixes ;
- Piquage, évacuation et rhabillage des revêtements en carrelage ;
- Démolition et évacuation de galandages. Rhabillage et crépissage.

CFC 19 Honoraires

- Honoraires de l'architecte pour le CFC 1.

CFC 2 Bâtiment

CFC 21 Gros œuvre 1

- Installations de chantier ;
- Création d'un escalier d'accès aux combles en bois ;
- Percements et obturations pour les installations techniques, rhabillages divers.

CFC 22 Gros œuvre 2

- Pose d'un paratonnerre ;
- Création d'un exutoire de fumée.

CFC 23 Installations électriques

- Modification, complément et adaptation des installations électriques, courant fort, courant faible et éclairage de secours ;
- Remplacement des luminaires sur l'ensemble des zones transformées ;
- Installation d'un système d'accès contrôlé.

CFC 24 Installation de chauffage et de ventilation

- Dépose et repose des corps de chauffe pour l'exécution des travaux de peinture ;
- Modification et adaptation partielle de l'installation de chauffage existante selon nouvelle répartition des locaux.

CFC 25 Installations sanitaires

- Démontage et adaptations nécessaires des écoulements et tuyauterie d'eau froide dans le sol, les murs et les faux plafonds selon nouvelle répartition des locaux ;
- Remplacement des appareils sanitaires, lavabos et wc ;
- Remplacement de l'agencement de cuisine ;
- Contrôle et mise en conformité des appareils d'extinction selon prescriptions de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie (ECA).

CFC 27 Aménagements intérieurs

- Galandages, Rhabillages divers ;
- Vitrages intérieurs avec cadre en bois pour le bureau ;
- Réparation des menuiseries et pose de nouvelles portes avec huisserie bois selon prescriptions de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie (ECA) et mise en passe ;
- Barrières et portail en bois pour la sécurité des enfants ;
- Cloisons fixes pour sanitaires.

CFC 28 Aménagements intérieurs 2

- Remplacement du carrelage dans les sanitaires, cuisine, hall, vestiaire ;
- Revêtement de sol en linoléum dans le bureau, l'atelier et la grande salle ;
- Faux-plafond phonique dans l'espace salle à manger ;
- Travaux de peinture sur les murs, plafonds, menuiseries et autres ;

- Nettoyage en fin de chantier.

CFC 29 Honoraires

- Honoraires de l'architecte pour le CFC 2 ;
- Honoraires de l'ingénieur civil pour le CFC 2.

CFC 3 Equipements d'exploitation

- Equipement complémentaire nécessaire à l'extension de l'unité d'accueil.

CFC 4 Aménagements extérieurs

CFC 42 Jardinage

- Réfection partielle des barrières et clôtures extérieures.

CFC 49 Honoraires

- Honoraires de l'architecte pour le CFC 4.

CFC 5 Frais secondaires

CFC 51 Autorisations et taxes

- Autorisations et émoluments pour le permis des travaux.

CFC 52 Frais de reproduction

- Frais de reproduction de documents et de photographie.

CFC 59 Honoraires

- Honoraires du géomètre ;
- Honoraires de l'ingénieur CVCR.

CFC 6 Réserves pour imprévus

CFC 60 Divers et imprévus

- Montant de réserve pour les travaux divers et imprévus correspondant à 10% du montant des travaux du CFC 2.

4.2.2. Estimation du coût des travaux

L'estimation des coûts a été réalisée par le mandataire et se base sur des demandes d'offres auprès des entreprises.

Le montant des travaux s'élève globalement à CHF 680'000.00 TTC. Toutefois celui-ci devra encore être affiné par une mise en soumission selon les règles d'usage.

CFC	Désignation des travaux	Montant CHF TTC
1	Travaux préparatoires	32'000.00
10	Sondage	2'500.00
11	Démolition	25'000.00
19	Honoraires	4'500.00
2	Bâtiment	509'500.00
21	Gros Œuvre 1	77'500.00
22	Gros Œuvre 2	28'000.00
23	Installations électriques	28'000.00
24	Chauffage ventilation	10'000.00
25	Installations sanitaires y compris cuisine	62'500.00
27	Aménagements intérieurs 1	74'500.00
28	Aménagements intérieurs 2	153'000.00
29	Honoraires	76'000.00
3	Equipements d'exploitation	60'000.00
4	Aménagements extérieurs	6'000.00
42	Plantations, Serrurerie extérieure	5'000.00
49	Honoraires	1'000.00
5	Frais secondaires	22'500.00
51	Autorisations et émoluments	14'500.00
52	Frais de reproduction, tirages, héliographie	5'000.00
59	Honoraires	3'000.00
6	Réserves pour imprévus	50'000.00
	Coût total des travaux TTC	CHF <u>680'000.00</u>

L'étude du projet, l'appel d'offres, la direction du chantier et la réalisation seront assumés par le mandataire sous la supervision du maître de l'ouvrage représenté par la Direction des domaines, gérances, sports et sécurité publique conjointement avec le Service de la sécurité sociale et jeunesse.

Ce crédit sera financé par un prélèvement sur les disponibilités de la bourse communale. Malgré le fait que ce préavis ne figure pas au plan des investissements 2008 - 2012, la Ville de Pully devrait être, en principe, en mesure de financer cet investissement par des fonds propres et par conséquent, ne pas recourir à l'emprunt.

4.2.3. Charges d'exploitation liées à l'utilisation de ces locaux

Les charges annuelles d'exploitation du bâtiment sont estimées à :

• Entretien courant des locaux	CHF	6'500.00
• Energie (eau, électricité)	CHF	5'500.00
• Chauffage	CHF	15'000.00
• Frais divers (taxes, assurance)	CHF	1'500.00
• Nettoyage des locaux	<u>CHF</u>	<u>8'500.00</u>
	CHF	37'000.00

4.2.4. Incidences financières sur le budget de fonctionnement (en CHF)

Année	Charges totales	Participation parents	Participation FAJE aux salaires éducatifs	Aide au démarrage FAJE et OFAS	Participation Ville de Pully
2010 24 places de août à décembre	132'683.00	46'000.00	9'657.00	80'000.00	0.00
2011 24 places de janvier à décembre	284'981.00	150'000.00	27'729.00	109'600.00	0.00
2012 24 places	290'718.00	150'000.00	28'560.00	33'600.00	78'558.00
2013 24 places	295'828.00	150'000.00	29'372.00	22'400.00	94'056.00
2014 24 places	301'090.00	150'000.00	30'208.00	0.00	120'882.00

L'aide au démarrage de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (ci-après FAJE) est versée pendant une année à raison de CHF 6'000.00 par nouvelle place autorisée pour l'accueil parascolaire.

Une aide au démarrage de CHF 3'000.00 est versée par l'Office fédérale des assurances sociales (OFAS) pendant trois ans par place occupée pour l'accueil parascolaire.

L'extension de l'infrastructure existante offre le grand avantage de ne pas multiplier les sites d'exploitation et permet ainsi des économies conséquentes tant sur l'aspect des charges d'exploitation du bâtiment que sur ceux proprement dits de l'accueil des enfants,

notamment en matière de personnel, puisque c'est l'entité dans son ensemble qui serait prise en compte pour le respect des normes du SPJ.

On a déjà pu observer ce genre d'économie lors de l'extension de l'UAPE des Alpes en août 2008 (doublement des places d'accueil avec une augmentation d'un tiers de la masse salariale et non du double, soit une économie de l'ordre de CHF 150'000.00 par année).

4.2.5. Planning d'intention extension UAPE de l'av. C.-F. Ramuz 73

- | | |
|--|-------------|
| • Préparation du dossier pour la demande de permis | 2 semaines |
| • Demande de permis et rapport | 6 semaines |
| • Elaboration des plans d'exécution, appels d'offre, soumissions | 5 semaines |
| • Travaux d'exécution | 17 semaines |
| • Retouches | 1 semaine |
| • Emménagement | 1 semaine |

Total planification travaux **32 semaines**

Soit pour une confirmation du mandat à fin novembre 2009, l'entrée en exploitation sera possible à la rentrée 2010, tenant compte des périodes de fêtes.

5. Programme

- Nouvelle unité de garderie du Coteau
→ Avril 2010
- Extension de l'UAPE « les Copains d'abord » à l'av. C.-F. Ramuz 73
→ Août 2010 (24 places)
- Acquisition de 10 places dans la nouvelle nursery-garderie de Paudex
→ Début 2011

Ces dates sont mentionnées sous réserve des délais de procédures.

6. Développement durable

Ce projet de mise en œuvre de nouvelles places d'accueil est en adéquation avec l'engagement de la Ville de Pully sur la voie du développement durable :

En terme social, la création de réseaux d'accueil de jour répond entièrement à la demande des parents résidant sur nos communes. En effet, la FAJE, par le biais du réseau,

incite les communes à créer plus de places d'accueil ; en outre, l'augmentation des places d'accueil offre ainsi plus de possibilités aux familles.

En ce qui concerne les répercussions de ce projet sur le marché du travail, une analyse réalisée en Suisse romande par une économiste confirme les résultats d'une étude zurichoise, notamment sur le fait qu'en ayant la possibilité de placer leurs enfants, les femmes sont beaucoup plus engagées sur le marché du travail.

En terme économique, ces aménagements permettent une meilleure utilisation du patrimoine construit par l'utilisation de surfaces vacantes ou peu utilisées dans des bâtiments ayant déjà une activité d'utilité publique. L'extension d'une unité d'accueil permettra également une rationalisation des coûts d'exploitation par rapport à la création d'un nouveau site d'accueil.

En terme d'environnement, la première phase du développement de ce projet ne prévoit que des travaux de rénovation et de transformation intérieure légère en maintenant en l'état l'enveloppe du bâtiment et ses infrastructures techniques. Dans le cadre du développement des nouvelles constructions l'aspect énergétique sera soigné tant sur l'aspect des besoins énergétiques (enveloppe du bâtiment) que sur le choix du mode de production d'énergie. Une centrale commune avec les autres bâtiments communaux du quartier sera en outre envisagée

7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully

- vu le préavis municipal 16 - 2009 du 23 septembre 2009
- vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
- vu le préavis de la Commission des finances,

décide

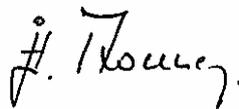
1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 680'000.00, destiné à lui permettre de procéder à la réalisation d'une extension de l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) « les Copains d'abord » de 24 places sur le site de l'av. C.-F. Ramuz 73 ;
2. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuité, sur trente ans au maximum ;

3. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 100'000.- pour le financement des études de besoins à moyen - long terme de l'espace d'utilité publique de Chamblandes, ainsi que de celle touchant l'établissement d'un futur PPA y relatif ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuité, sur cinq ans au maximum ;
5. de prélever ces montants sur les disponibilités de la bourse communale.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 septembre 2009.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



Jean-François Thoney



La secrétaire



Corinne Martin

8. Annexes

Annexe 1 : plan de situation (au format A4)